

COLLÈGE DES CAMPELIÈRES

COMPTE-RENDU DU DÉBAT SUR L'ÉCOLE

Du 9 décembre 2003 (20 heures à 23 heures)

Les Parents d'élèves

I. DÉFINIR LES MISSIONS DE L'ÉCOLE

Sujet n° 04 :

Faut-il partager autrement l'éducation entre jeunesse et âge adulte et impliquer davantage le monde du travail ?

Les trois priorités retenues :

☞ Valoriser l'enseignement professionnel et augmenter les places offertes dans les lycées professionnels.

☞ Favoriser la formation continue.

☞ Inciter les entreprises à accueillir et accompagner les stagiaires.

- 1) Valoriser l'enseignement professionnel et augmenter les places offertes dans les lycées professionnels :
 - Orientation par choix et non par défaut.
 - Formation des conseillères d'orientation pour aide qualitative.
 - Possibilité d'apprentissage à partir de 14 ans en alternance dans les entreprises avec un tuteur (membre association, employé d'une entreprise ou enseignant) pour donner une meilleure image au niveau de l'orientation professionnelle.

- 2) Favoriser la formation continue :
 - Egalité des chances à l'accès à la formation continue (dans le privé et le public, dans les grandes et petites entreprises).
 - Favoriser les dispositifs facilitant la formation continue (temps partiel rémunéré, temps plein, congé formation, compte épargne temps, etc...).
 - Prise en charge des financements des formations.
 - Faciliter les passages entre la formation continue et les périodes travaillées.
 - Information aux travailleurs sur les droits à la formation.

- 3) Inciter les entreprises à accueillir et accompagner les stagiaires :
 - Incitation fiscale ou échange avec d'autres prestations par l'entreprise (formation du personnel de l'entreprise contre semaines accueil stagiaires).
 - Engagement des stagiaires en formation à effectuer une première période travaillée dans l'entreprise d'accueil à généraliser dans tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux professionnels.
 - Généralisation stages d'une semaine en première à toutes les filières.

II. FAIRE RÉUSSIR LES ÉLÈVES

Sujet n° 08 :

Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

Les trois priorités retenues :

- ☞ Faire comprendre aux enfants l'utilité des matières et des contenus des enseignements.
- ☞ Décloisonner Ecole / Extérieur.
- ☞ Réduire l'impact de la composition d'une classe sur l'élève.

1. Faire comprendre aux enfants l'utilité des matières et des contenus des enseignements :
 - les élèves ne voient pas toujours l'utilité, à long terme, d'apprendre telle ou telle matière.
 - cette utilité se dévoile par le « découloisonnement » des matières (I.D.D., exposés, stage d'observation en Lycées)
 - I.D.D. très appréciés, même s'ils génèrent des problèmes d'organisation
 - Exposés dans toutes les matières et sur des sujets librement choisis par les élèves.

2. Décloisonnement Ecole / Extérieur : ➤

Nécessité pour les professeurs de faire des allers-retours entre l'école et la vie active

 - Stage en entreprise en 4^{ème}
 - ⊖ pas adapté pour certains élèves (trop tôt) et mal encadré par le collègue.
 - ⊖ serait mieux placé en 1^{ère} pour certains élèves

3. Effectifs / Composition / Redoublement classe :

Réduire l'impact de la composition d'une classe sur l'élève :

 - accord pour des classes hétérogènes mais bien gérées par des professeurs formés en conséquence.
 - changement de groupe par matière pour éviter que la composition de la classe n'ait trop d'impact sur les élèves.
 - effectifs réduits (20 à 25 élèves par classe) d'où davantage d'attention du professeur portée à chaque élève.
 - redoublement : accord sur l'application actuelle. Cependant un problème demeure pour certains élèves qui « attendent » la fin de la scolarité obligatoire pour entrer dans la vie active. Peut-être faudrait-il créer une section entre le général et la S.E.G.P.A. qui est dépréciée.
 - prévoir des passerelles de retour à l'enseignement général y compris dans la vie adulte.
 - pour l'assimilation des enseignements, utiliser les trois moyens :
 - visuel
 - auditif
 - kinesthésique.

Sujet n°13 :

Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Les trois priorités :

- ☞ Augmenter la formation des enseignants pour le dépistage précoce et le suivi des enfants en grande difficulté ou bien utilisation d'intervenants extérieurs (orthophoniste...)
- ☞ Réduire les effectifs des classes
- ☞ Personnaliser l'enseignement pour ces enfants tout en conservant l'intégration dans une classe (système panaché) et augmenter la communication.

Repérage et prévention des élèves en grande difficulté :

- Pratique de la détection précoce, dès l'école primaire voire la maternelle, ce qui implique une formation spécialisée des professeurs des Ecoles ou bien la présence d'intervenants extérieurs tels orthophonistes pour le dépistage et suivi des dyslexies très fréquentes, psychologues et assistantes sociales pour aider l'enfant et sa famille. Cas particuliers des enfants surdoués qu'il faut dépister pour éviter le risque d'inadaptation.
- Meilleure transmission des dossiers d'enfants en difficulté, entre l'école primaire et le collège (dossier médical de médecin à médecin en respectant le secret médical). Ceci est probablement déjà fait pour les problèmes jugés importants par exemple pour les enfants de S.E.G.P.A., mais moins souvent pour des problèmes jugés moins importants et pourtant pouvant perturber une scolarité comme la dyslexie.

Faut-il un enseignement spécialisé pour les élèves en grande difficulté ?

L'hétérogénéité totale ne peut être un moteur pour tous les élèves, eu égard la grande disparité de niveaux : les bons élèves peuvent tirer les enfants d'un niveau minimal, « moyens » et motivés, pas ceux en grande difficulté.

A contrario, des classes composées uniquement d'enfants en grande difficulté « ghettoïsent » ces mêmes enfants et créent un sentiment d'exclusion. Appartenir à une classe permet l'intégration, d'où certaines propositions :

- Un système panaché, avec, par exemple, le matin : classe hétérogène et l'après-midi, prise en charge plus individualisée par des enseignants spécialisés ou des intervenants (éducateurs spécialisés, orthophonistes,...)
- Un rythme d'apprentissage adapté, mais en respectant des limites d'âge : par exemple : qu'un cycle de 4 ans puisse se dérouler en 5 ans voire 6 ans maximum ; des élèves d'âges trop différents n'ont plus les mêmes intérêts, les mêmes manières d'apprendre.
- Un système de tutorat entre enfants : un élève meilleur dans un domaine prenant en charge un enfant moins bon dans ce domaine et réciproquement, l'un soutenant l'autre dans les matières « scolaires » abstraites et l'autre enrichissant le premier dans les domaines plus manuels, artistiques...par exemple.
- Réduire les effectifs des classes à 18, 20 élèves maximum.
- Développer la communication à tous les niveaux par des forums :
 - de discussions entre élèves, entre élèves et professeurs, animés par des spécialistes ou des enseignants formés pour apprendre aux jeunes la tolérance, l'intégration, l'aide, l'enrichissement auprès des enfants en grande difficulté.
 - d'écoute des enfants pour les aider à prendre confiance en eux.

Sujet n°15 :

Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Les trois priorités :

☞ Responsabilités

☞ Autorités

☞ Sanctions

Le système éducatif doit tout mettre en œuvre autour de l'enfant dont il a la charge : l'enfant doit être au centre de nos préoccupations à tous. Les partenaires de cette éducation sont en premier lieu les PARENTS, puis l'ÉCOLE, chargée de son enseignement, enfin, l'ENVIRONNEMENT social et culturel dans lequel il évolue et qui l'influence.

1./ QUE CHAQUE ADULTE CONTRIBUANT À SON ÉDUCATION ASSUME SA RESPONSABILITÉ :

1.1. Les parents :

Ils doivent donner l'affection nécessaire à son épanouissement psychologique, procurer le confort matériel indispensable à sa croissance, inculquer la morale utile à un comportement social adapté, sans craindre d'user d'une autorité parentale clémente et légitime, fondatrice du respect mutuel en société.

Sur ce point nous sommes unanimes à penser qu'il faut épauler les parents en souffrance, dès la Maternelle.

☞ En formant mieux les personnels qui l'encadrent (Enseignants, ASSEM), pour déceler les enfants perturbés par un environnement instable et fragile.

☞ En multipliant les interventions des assistantes sociales, psychologues et personnels spécialisés pour apporter des solutions adaptées à chaque cas ; en soutenant les parents pour les déculpabiliser de ne pas avoir la « science infuse ».

☞ En restaurant le ¼ d'heure de morale matinale (au primaire) sujet à illustration pédagogique au même titre que l'écologie, support d'échanges verbaux avec les parents.

☞ À quand « l'école des parents » ?

Imposer des occasions régulières de rencontrer le corps enseignant et les personnels qui ont charge au quotidien de l'éducation scolaire des enfants : obliger les parents à être partenaires.

Prolonger ce dispositif jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève en accentuant l'Éthique dans l'Éducation civique.

RESPONSABILISER LES PARENTS ET LES RASSURER SUR L'IMPORTANCE DE LEUR DEVOIR ÉDUCATIF DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE DE L'ENFANT

2.1. L'école :

☞ *L'école ne doit pas se substituer aux parents* en difficulté, mais les conseiller, les orienter fermement et judicieusement vers les personnels formés à cette fonction (médiateur, policier ...), pour ne pas stimuler chez l'enfant en difficulté « le rejet de l'école » et l'appréhension de ses parents à s'y rendre.

☞ Elle doit contribuer à *responsabiliser les parents* dans leur mission pédagogique en multipliant avec eux les rencontres au sein de l'établissement, et des ateliers de « conseils pédagogiques », par divisions ou par cycles.

Par exemple : la remise obligatoire et individualisée (parent(s), enfant et professeur principal ou autre pédagogue) des bulletins scolaires trimestriels obligerait à un échange pédagogique régulier et préventif.

☞ En formant mieux les personnels encadrant et enseignant (Professeurs, ATOS, Surveillants...) au public difficile des élèves d'aujourd'hui, l'Éducation Nationale doit assurer les conditions favorables à l'enseignement.

Par exemple : les surveillants, proches des élèves grâce à leur âge et leur fonction, doivent être formés au dialogue respectueux, à l'écoute et à la médiation sans pour autant user d'attitudes démagogiques ou violentes, révélatrice de leur appréhension.

☞ Cette formation adaptée doit protéger le corps enseignant de tous les excès laxistes et irresponsables de notre société : il est là pour dispenser un savoir-faire, en complétant le rôle des parents responsables du savoir-être.

Pour protéger l'enfant de lui-même et des incidences néfastes de la société, l'école doit retrouver un climat propice à l'éducation en entretenant des liens étroits avec la Police et la Justice dont il faut renforcer, former et spécialiser des effectifs dans le domaine pédagogique.

EN RESPONSABILISANT LES PARENTS, ON RESTAURE SON AUTORITÉ ET REND À L'ENFANT SA PLACE NATURELLE D'INDIVIDU EN CROISSANCE ; ON RESPECTE SON DROIT À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION POUR EN FAIRE UN ÊTRE SOCIABLE.

3.1. La société :

Elle n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui, même si on déplore ses défauts : consommatrice et assistée, démissionnaire et insoumise, égoïste et excessive, laxiste et cloisonnée, futile et dépendante des modes les plus éphémères... Ce tableau négatif transparait dans l'attitude de nos enfants, renforcé par les excès de l'adolescence. Le « débat sur l'avenir de l'école » donne l'espoir d'éradiquer une dérive à sa source.

2./ QUE CHAQUE ADULTE CONTRIBUANT A SON ÉDUCATION ASSUME SON AUTORITÉ :

1.2. Les parents :

Ils ne doivent pas craindre de s'opposer à leur enfant : c'est nécessaire à sa maturité, à son identification et à son épanouissement. Il faut aménager des lieux où, dès la tendre enfance, les parents puissent exprimer leurs difficultés pédagogiques et trouver conseil.

2.2. L'école :

☞ L'heure de vie de classe doit être systématique, associée à l'Éducation Civique et à l'Éthique, en distinguant une semaine sur deux les groupes des garçons de ceux des filles, afin de permettre l'émergence des problèmes dépendants de la mixité des établissements, facteur de violence.

☞ L'école doit aider à l'orientation précoce des enfants en difficulté et rassurer les familles sur les moyens mis en place pour rejoindre le cursus normal, une fois la crise passée.

Mais sans doute le problème de respect de l'autorité est-il aggravé par un manque cruel de personnel encadrant dans les inter-classe et récréation. Ce climat se reproduit inévitablement en classe, faute de formation adaptée de l'enseignant.

3.2. La société :

Aidée par l'exemple que donnera la réussite de l'entreprise pédagogique et démocratique de ce débat, la société française pourra retrouver son harmonie grâce à ses principes restaurés.

Ce débat ne doit pas rester lettre morte. Il faut qu'il réveille et remette au goût du jour l'ordre, la responsabilité et le respect d'autrui.

3./ QUE CHAQUE ADULTE CONTRIBUANT À SON DUCATION ASSUME LES SANCTIONS :

1.3. Les parents :

☞ L'autorité des adultes doit être juste, adaptée et cohérente pour s'imposer naturellement.

☞ Le signalement des enfants maltraités doit être prise en considération immédiatement : l'encadrement psychologique oblige toute la famille à considérer le problème relatif au vécu familial ou social de l'enfant.

☞ La sanction peut être positive ou négative selon le cas. Les encouragements et la reconnaissance favorisent l'épanouissement.

2.3. L'école :

☞ Restaurer la notion de mérite pour les élèves les moins « doués » dans la mesure de leurs efforts à progresser.

☞ Renforcer les tutorats d'enseignants et d'élèves motive la responsabilisation de chacun, au sein de l'école.

☞ Orienter et déléguer à des personnels formés (Police, Justice) la responsabilité des contrats engagés avec l'élève si les contrats scolaires ne suffisent pas à sécuriser son éducation.

☞ Ne pas laisser pourrir une situation constatée par l'école et les parents : actions préventives pour permettre aux élèves d'exprimer ou de faire exprimer, par un tiers, leur détresse.

☞ Signaler sans banaliser les incivilités pour permettre la mise en place de dispositifs relais.

3.2. La société :

☞ La société doit affronter le laxisme et l'adulte ne pas redouter de corriger sa jeunesse à bon escient.

☞ Doit pouvoir compter sur la Police et le Justice autorisées, par le signalement de l'Éducation Nationale, à appliquer les lois qui sanctionnent la violence et la délinquance en milieu scolaire et périscolaire, en fonction de l'âge de l'enfant.

L'éducation de l'enfant est la priorité républicaine d'aujourd'hui pour que chacun retrouve et assume sa place légitime dans la famille, l'école et la société.